

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le treize novembre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, légalement convoqué le sept novembre deux mil dix-huit, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur FRANCOIS Claude, Maire.

Etaient présents : FRANCOIS Claude, ROY Jean-Yves, BACHUT Clotilde, ANGONIN Patricia, BAILLY Michel, PERRON Michel, MONAMY Bernard, DAUBIGNEY François, VERNEZ Maryline, MAIRET François, JEUNET Philippe, LOGEROT Patricia, CHEVRIAUT Valérie, DUC-SALVATORI Maud, RAVEROT Anne-Marie, FORET Jean, CHAPUIS Nicole.

Excusé : VADANT Claudette – procuration donnée à DAUBIGNEY François, BRENIAUX Danielle - procuration donnée à FORET Jean.

Ordre du jour :

1. Subventions aux associations ;
2. ONF : Vente aux adjudications : Délivrance aux affouagistes ;
3. Bois façonnés : Choix de l'entreprise et prix de vente ;
4. Travaux : Reprise d'écluse rue de Dole ;
5. Personnel Communal : Renouvellement de contrat ;
6. Budget principal : Décision modificative ;
7. Crédit Agricole : Renouvellement de la ligne de trésorerie ;
8. Restauration scolaire : Acquisition machine à laver ;
9. Questions diverses.

La séance est ouverte à 20 heures 00.

Maud DUC-SALVATORI est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 9 octobre 2018 est adopté à l'unanimité.

COM-104-13-11-18 : Subventions aux associations :

Le maire donne la parole à Patricia ANGONIN, adjointe au maire en charge de la Vie Associative qui explique que la commission, réunie le 8 novembre dernier, a examiné tous les bilans des associations. Les membres de la commission ont décidé de ne pas attribuer de subvention à l'association TRI-CROSS qui n'a pas retourné son bilan et qui ne participe à aucune manifestation. Valérie CHEVRIAUT interroge Patricia ANGONIN sur le nombre d'adhérents du club de pétanque. Patricia ANGONIN lui répond que le nombre de membres s'élève à 55 (54 en 2017). Nicole CHAPUIS demande le nombre d'élèves de l'école de musique. Patricia ANGONIN répond que celui-ci a diminué par rapport à l'année dernière puisque l'école de musique ne compte plus que 38 élèves cette année. Nicole CHAPUIS demande des explications quant à cette baisse. Clotilde BACHUT répond que les membres de l'association pensent que cette baisse est générale. Le prix est peut-être un facteur de cette baisse. Jean FORET demande si la prise de compétence par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole n'a pas une incidence sur la fréquentation. Le maire lui répond que, bien que cette compétence ait été prise, la gestion reste encore locale. Clotilde BACHUT souligne qu'il n'y a eu pour l'instant qu'une seule réunion d'organisée. Nicole CHAPUIS demande si cela n'est pas dû à un manque d'enseignants. Jean-Yves ROY répond que les professeurs sont présents et qu'ils transmettent un enseignement de qualité. Après ce débat, Patricia ANGONIN propose de majorer les subventions de 2% pour les associations de SAINT-AUBIN. Ainsi, le montant des subventions 2018 serait porté à :

Jura Stad' Foot	1 781 €
Acticlub	1 781 €
Ecole de Musique	1 373 €
APRJ	822 €
Club de Majorettes	772 €
Tavaux Saint aubin Tennis du Grand Dole (anciennement Tennis Club)	552 €
Centre d'Action Sociale du personnel communal	535 €
Club Esox	449 €
Amicale des Anciens Combattants	373 €
Association Plaine de Rock	293 €
Chorale Paroissiale	292 €
Trompettes St Aubinoises	289 €

Association Familiale Laïque (AFL)	Pas de subvention (à leur demande)
Association Familiale Saint-Aubin et Région	Pas de subvention (à leur demande)
Pétanque Club St Aubinois	289 €
Chorale Tourne Sol	289 €
Association Sportive du Collège Privé	289 €
Arts'à Venir	289 €
MC Saint-Aubinois (anciennement Tri-Cross)	Pas de subvention
Foyer Socio-éducatif Collège Tavaux	144 €
Association Sportive Collège Tavaux	144 €

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent, à l'unanimité, de majorer de 2 % les subventions versées à toutes les associations de SAINT-AUBIN.

Il est également proposé de majorer de 2%, le montant des subventions versées aux associations extérieures. Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent, à l'unanimité des présents, cette proposition. Ainsi, le montant des subventions 2018 est porté à 49 € :

Association des handicapés physiques et sensoriels
 Centre Léon Bérard
 Amicale des Donneurs de Sang
 Association Départementale d'aide à domicile
 Médecins Sans Frontières
 Institut Pasteur
 Souvenir Français du Canton de Chemin
 Association l'Avenir
 Centre d'information et d'orientation de Dole
 ADOT 39
 Association de lutte contre la mucoviscidose
 Association Française contre la myopathie
 Œuvre des pupilles de l'Ecole Publique
 ONISEP de Franche-Comté
 Nouvelle association Française des sclérosés en plaques
 Association d'Action Educative
 Prévention routière – délégation du Jura
 Association des insuffisants rénaux comtois
 Association des fibromyalgiques
 Association nationale des anciens combattants de la résistance
 Société des Amis de Pasteur
 France Alzheimer Franche-Comté
 Le Resto Chats
 Secours populaire de DOLE

Ces dépenses seront imputées à l'article 6574 de la section fonctionnement du budget principal. Patricia ANGONIN profite de l'occasion pour transmettre à l'ensemble des élus les remerciements de l'Association Plaine de Rock pour le soutien, tant financier qu'humain, apportés par la commune.

COM-105-13-11-18 : ONF : Vente aux adjudications : Délivrance aux affouagistes :

Le maire donne la parole à François DAUBIGNEY, conseiller délégué à la forêt. Sur proposition de l'ONF et après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe, pour les coupes de bois réglées de l'exercice 2019, ainsi que pour les coupes non réglées parcelles 13 et 26at, les destinations suivantes :

1. VENTE AUX ADJUDICATIONS GENERALES :

Vente de futaies affouagères : parcelle 26 at
 Essence : chênes, feuillus précieux, feuillus durs, feuillus tendres.

Sauf précisions contraires, seules les futaies de diamètre à 1.30 m supérieur ou égal à 40 cm seront destinées à la vente et les découpes appliquées seront les découpes dites « standard » (découpe 35 cm pour les chênes et hêtres de Ø 50 et +, découpe de 30 cm pour les chênes et les hêtres de Ø 40-45 cm, découpe de 25 cm pour les autres feuillus). Délais d'abattage du cahier des clauses communes de FRANCHE-COMTE (pour mémoire : abattage et découpe au 15 mars de l'année n+1).

2. VENTE PAR CONSULTATION :

Vente en bloc et sur pied : parcelle 13.

3. DELIVRANCE AUX AFFOUAGISTES :

Pour leurs besoins propres, après établissement d'un rôle d'affouage et moyennant une taxe d'affouage, des produits définis ci-après : parcelle 26at

Les houppiers des arbres vendus, les arbres d'un diamètre inférieur à 35 cm ou sans valeur commerciale.

Mode d'exploitation de l'affouage retenu : sur pied

Délai d'exploitation de l'affouage : le 30 septembre de l'année qui suit l'exploitation des grumes.

Pour le partage sur pied des bois d'affouage, le conseil municipal désigne comme GARANTS de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied : François DAUBIGNEY, Jean FORET et Philippe JEUNET.

Le conseil municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

COM-106-13-11-18 : Bois façonnés : Choix de l'entreprise et prix de vente :

François DAUBIGNEY, conseiller délégué à la forêt, conserve la parole et fait part de l'offre de VEZE Nicolas au tarif de 21 € TTC/stère (identique à 2017) pour le façonnage des bois qui seront vendus. Il propose de maintenir le prix de vente des bois façonnés à 27 €/stère. Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent, à l'unanimité, l'offre de VEZE Nicolas, cette dépense sera imputée à l'article 611 du budget bois, et fixent à 27 €/stère le prix de vente.

COM-107-13-11-18 : Travaux : Reprise d'écluse rue de Dole :

Le maire explique aux membres du conseil municipal qu'en raison d'un affaissement à la sortie des écluses, rue de Dole, dans le sens SAINT-AUBIN – DOLE, il est nécessaire d'effectuer des travaux de reprise. Ainsi, il propose de valider le devis, dont il donne une lecture détaillée, de l'entreprise SJE – AGENCE COLAS NORD-EST d'un montant de 7 533.00 € HT soit 9 039.60 € TTC. Après avoir délibéré, les membres du conseil valident, à l'unanimité, le devis présenté. La dépense sera imputée à l'article 2151 du budget principal. François DAUBIGNEY espère que ces travaux de renforcement dureront plus longtemps.

COM-108-13-11-18 : Personnel communal : renouvellement de contrat :

Le maire rappelle aux membres du conseil qu'un agent a été recruté de manière contractuelle pour palier à un accroissement saisonnier d'activité. Il souligne que la présence de ce 4^{ème} agent s'est avérée utile. De plus l'agent recruté donne une entière satisfaction. Il propose de renouveler ce contrat pour 3 mois, soit du 1^{er} décembre 2018 au 28 février 2019. L'agent sera ensuite nommé stagiaire à compter du 1^{er} mars 2019. Cette embauche renforcera les équipes de manière pérenne et facilitera la transition lorsque des agents partiront en retraite. Dans ce contexte, le maire ajoute que l'été prochain seuls deux contrats saisonniers seront créés du 1^{er} juillet au 31 août 2019. Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent, à l'unanimité des présents, la proposition du maire et l'autorisent à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

COM-109-13-11-18 : Budget principal : Décision modificative :

Le maire donne la parole à Michel PERRON, adjoint au maire en charge des finances. Il explique aux membres du conseil municipal que le chapitre 67 (Charges exceptionnelles) de la section dépenses de fonctionnement est débiteur. Afin de régulariser cette situation, il propose d'augmenter les crédits à l'article 6745 de 346 € et de diminuer les crédits de l'article 6228 de 346 €. Il précise que la somme et l'article où sont pris les crédits sont différents de ce qui a été annoncé car une facture est arrivée entre l'envoi de la convocation et la tenue du conseil. Il explique également que le chapitre 23 (Immobilisations en cours), de la section dépenses d'investissement, est aussi déficitaire. Il propose d'augmenter les crédits de l'article 2315 de 415 € et de diminuer les crédits de l'article 2132 de 415 €. Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent, à l'unanimité, de prendre la décision modificative telle que présentée.

COM-110-13-11-18 : Renouvellement ligne de Trésorerie :

Michel PERRON, adjoint au maire en charge des finances garde la parole et rappelle aux membres du conseil municipal que pour financer les besoins de trésorerie de la commune, il est opportun de renouveler la ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole. Il en présente les caractéristiques et précise que l'on ne paye que si l'on débloque la ligne de trésorerie :

- Montant : 75 000 €
- Durée : 12 mois
- Taux : index Euribor 3 mois (valeur du 29/10/2018 -0.318 %) + marge : 1.80 %
- Paiement des intérêts : décompte trimestriel par débit d'office

- Frais de dossier : 225 €.

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent, à l'unanimité, de renouveler la ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole de Franche-Comté aux conditions proposées et mandatent le maire pour signer tous documents afférents à ce dossier.

COM-111-13-11-18 : Restaurant scolaire : Acquisition d'une machine à laver :

Le maire explique aux élus qu'il est nécessaire de remplacer la machine à laver du restaurant scolaire. A cet effet, il propose de valider le devis de CDISCOUNTPRO d'un montant de 224.99 € HT soit 333.59 € TTC. Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal valident, à l'unanimité, le devis présenté. Cette dépense sera imputée à l'article 2188 du budget principal. Un courrier sera adressé aux services de la Communauté du Grand Dole pour demander une participation.

COM-112-13-11-18 : Eclairage public : Acquisition de lampe :

Le maire propose aux membres du conseil municipal de valider le devis de l'entreprise RAICHON, d'un montant de 980.32 € HT soit 1 176.38 € TTC, pour la fourniture et pose de 2 lampes à Led. Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal valident, à l'unanimité, le devis présenté. Cette dépense sera imputée à l'article 2315 du budget principal.

Questions diverses :

Foyer Rural : Le maire informe les élus que le bureau du Foyer Rural a remis un chèque de 3 500 €. Il les en remercie ainsi que la présidente pour la gestion du Foyer Rural.

Réforme de la révision des listes électorales : Le maire informe les élus que dans le cadre de la réforme de la révision des listes électorales, la commission administrative en place cessera prochainement ses activités. Elle sera remplacée par la commission de contrôle qui sera composée de 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, et de 2 conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission. Il donne lecture du fonctionnement de cette commission de contrôle. Les membres souhaitant participer à cette commission devront se faire connaître lors du prochain conseil afin que leurs noms soient communiqués au Préfet.

Jean FORET informe les élus que le comité syndical du SICTOM se réunira le 5 décembre prochain. Il demande si la commune peut les accueillir au Foyer Rural. La salle n'étant pas disponible, le maire lui répond que cet accueil pourra être fait lors de la prochaine réunion. Jean FORET demande si une réunion quant à l'éventuelle fermeture de la déchetterie est programmée. Le maire répond qu'il n'a aucune nouvelle mais qu'il souhaite que cette réunion ait lieu et doit recontacter le président du Grand Dole pour qu'elle se tienne rapidement et que des travaux soient engagés à la déchetterie de SAINT-AUBIN.

Aménagement du centre-bourg : Le maire donne lecture du courrier de la SEMCODA, datant du 26 octobre 2018, informant la commune que la récente Loi de Finances 2018 a contraint la SEMCODA à revoir certains projets d'investissement. En conséquence, elle ne donnera pas suite à la réalisation de logements sociaux et de la maison médicale sur la commune de SAINT-AUBIN. Le maire souligne que la commune n'abandonne pas le projet et qu'il va prendre contact avec le président de la Société Publique Locale du Grand Dole. Il ajoute qu'un courrier sera adressé aux professionnels de santé pour les informer de la suite de ce dossier.

Bernard MONAMY signale que la route d'Abergement, qui vient d'être refaite, se fendille. La SJE – AGENCE COLAS NORD EST va être recontacté pour leur signaler le problème et leur demander d'y remédier.

Le maire rappelle aux membres du conseil qu'une réunion, ouverte au public et aux élus, concernant le PLUi s'est tenue hier, 12 novembre 2018, à TAVAUX. Peu de monde était présent. La carte du PLUi présenté sera arrêtée lors du prochain conseil communautaire de décembre. Toutefois, des modifications pourront être portées en marge. Les élus sont invités à adresser en mairie les administrés qui souhaitent consulter cette carte. Début 2019, les services de l'Etat (Direction Départementale des Territoires, Chambre d'Agriculture, etc...) vont examiner ce projet et éventuellement apporter des modifications. A la suite de quoi, l'enquête publique débutera et le PLUi sera adopté d'ici fin 2019 pour une application au 1^{er} janvier 2020. Le maire ajoute que des révisions du PLUi seront toujours possible sous réserve de l'élaboration de grands projets. Il précise enfin que les services de la Communauté du Grand Dole ont, dans l'ensemble, pris en compte les demandes de la commune.

Monsieur le Maire, au nom du conseil municipal, souhaite remercier et féliciter tous les acteurs présents (écoles, sapeurs-pompiers, musique, anciens combattants, associations, habitants) pour leur participation à la cérémonie du 11 Novembre, et particulièrement l'implication des jeunes qui ont rendu ce moment encore plus émouvant.

Le prochain conseil municipal est fixé le 18 décembre 2018 à 20 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 13.

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2018
DELIBERATIONS

COM-104-13-11-18 : Subvention aux associations

COM-105-13-11-18 : ONF : Vente aux adjudications : Délivrance aux affouagistes

COM-106-13-11-18 : Bois façonnés : Choix de l'entreprise et prix de vente

COM-107-13-11-18 : Travaux : Reprise d'écluse rue de Dole

COM-108-13-11-18 : Personnel communal : renouvellement de contrat

COM-109-13-11-18 : Budget principal : Décision modificative

COM-110-13-11-18 : Renouvellement ligne de Trésorerie

COM-111-13-11-18 : Restaurant scolaire : Acquisition d'une machine à laver

COM-112-13-11-18 : Eclairage public : Acquisition de lampe

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Claude FRANCOIS